COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°15 – REUNION DU 19 NOVEMBRE 2026

Président :	**M. GODET Jean-Pierre**
Vice-Président :	**M. GILBERT Francis**
Secrétaire :	**M. PETIT Jean-Jacques**
Membre présent :	**M. GILBERT Francis**
Membres cooptés :	**Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine** **MM. RULLIER David, BODIN Dany**
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	**Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine** **MM. BODIN Dany, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.
Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°14 du 12 novembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

WEEK-END DU 14-15 NOVEMBRE 2026

Match n° 81062693 CO Cerizay (4) / Chiché (2) en Coupe des Réserves

Arbitre de la rencontre : M. PAIN Brian

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux qui valide le score acquis sur le terrain à savoir : Cerizay CO (4) – Chiché FC (2) = 1-0 et CO Cerizay (4) qualifié pour la suite de la compétition en Coupe des Réserves.

FORFAITS

Amende de 32€ :

- Match n° 81062700 Buslaurs Gâtine (2) / Exireuil (2) en Coupe des Réserves.
  - **Exireuil (2) forfait.**
- Match n° 81062692 SC Thouarsais (3) / Pays Thénezéen (3) en Coupe des Réserves.
  - **Pays Thénezéen (3) forfait.**
- Match n° 81057692 St Romans les Melle (1) / Le Tallud (3) en Coupe Saboureau.
  - **St Romans les Melle (1) forfait.**
- Match n° 81057681 Thouars Foot 79 (4) / Buslaurs Gâtine (1) en Coupe Saboureau.
  - **Thouars Foot 79 (4) forfait.**
- Match n° 81057677 Aubinrorthais (2) / Viennay Gâtine (1) en Coupe Saboureau.
  - **Viennay Gâtine (1) forfait.**
- Match n° 81062775 Niort Souché (2) / Niort Pexinois (2) en Coupe des Réserves.
  - **Niort Souché (2) forfait.**
- Match n° 79075083 FC3C (1) / AFP (2) en U18 D1.
  - **AFP (2) 1er forfait.**
- Match n° 81057673 FC Thouet (1) / Bressuire Mahorais (1) en Coupe Saboureau.
  - **FC Thouet (1) forfait.**
- Match n° 81057688 Amical Sauzéen (1) / USDS (2) en Coupe Saboureau.
  - **Amical Sauzéen (1) forfait.**
- Match n° 81057674 Moncoutant (3 / Assais (1) en Coupe Saboureau.
  - **Assais (1) forfait.**

Amende de 21€ :

- Match n° 79075263 Ent. ASPM-Lezay (1) / Niort Souché (1) en U17, D3, Poule C.
  - **Niort Souché 1er forfait.**
- Match n° 79145290 GJ ETSO (3) / GJ ENE 79 (2) en U13 D4, Poule A.
  - **GJ ENE 79 (2) 2ème forfait.**

- Match n° 79075292 Ent. Le Tallud-Sud Gâtine (2) / Parthenay Viennay (2) en u17 D4.
  - **Ent. Le Tallud-Sud Gâtine (2) 2ème forfait.**

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28€ (au club surligné en gras) **:**

- Match n° 79065821 **St Aubin le Cloud** (3) / St Amand sur Sèvre (3) en Séniors D5, Poule D.

FMI NON UTILISEE

Amende de 28€ (au club surligné en gras) **:**

- Match n° 81057686 **Clussais la Pommeraie** (1) / Pays Néo Créchois (2) en Coupe Saboureau.
- Match n° 81038272 **Stade Poitevin** (1) / St Florent Chamois (1) en u16-u18 F ID, Poule A.

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28€ (au club surligné en gras) **:**

- Match n° 81062701 **Sud Gâtine** (3) / Buslaurs Gâtine (3) en Coupe des Réserves.
- Match n° 81054778 **Pays Thénezéen** (1) / Thouars Foot 79 (3) en Coupe des Deux-Sèvres Super U.
- Match n° 80718220 **Gatifoot** (1) / Haut Val de Sèvre (1) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule E.
- Match n° 80718190 **Avenir 79** (1) / Niort ES (2) en Coupe des Deux-Sèvres Futsal, Poule D.

COURRIERS RECUS

- Du club de **Val de Boutonne 79** concernant le climat d'un match de D5. Pris note. Dossier transmis à la Commission de Discipline.
- Du club du **FC Nueillaubiers** concernant sa qualification au 8ème tour de Coupe de France et demande d'aménagement pour ses équipes séniors. Pris note.
- Du club de **l'Eveil Le Tallud** concernant une demande de report du match U17 D3 du 14 novembre 2026. L'équipe s'étant déplacée à 15h pour un match programmé à 13h, la commission déclare le forfait de cette équipe. A titre exceptionnel, il n'y aura pas d'amende.

FRAIS D'ARBITRAGE

- Match n° 81057677 Aubinrorthais (2) / Viennay Gâtine (1) en Coupe Saboureau.
  À la suite du déplacement au stade de l'arbitre de la rencontre sans avoir été prévenu du forfait, le remboursement des frais de déplacements de 26.82€ seront portés au débit du club de Viennay Gâtine.

- Match n° 81062775 Niort Souché (2) / Niort Pexinois (2) en Coupe des Réserves.
  À la suite du déplacement au stade de l'arbitre de la rencontre sans avoir été prévenu du forfait, le remboursement des frais de déplacements de 26.82€ seront portés au débit du club de Niort Souché.

- Match n° 79083186 Parthenay Viennay (2) / Niort St Liguaire (1) en Coupe U15, Poule K.
  À la suite du déplacement au stade de l'arbitre de la rencontre sans avoir été prévenu du forfait, le remboursement des frais de déplacements de 30.40€ seront portés au débit du club de Niort St Liguaire.

ARRETES MUNICIPAUX – AU MOMENT DE LA PAUTION DU PV

Reçu des communes de :
Aiffres, Airvault (un seul match autorisé à Pierre Laillé), **Boismé** (jusqu'au 28 novembre 2026), **Bressuire et communes associées** (limitation à 1 match / terrain ce week-end), **Exireuil, Irleau** (jusqu'à nouvel ordre), **Louzy, Magné** (jusqu'au 25 novembre), **Mazières en Gâtine**, **St Maixent l'Ecole** ((jusqu'au 27 novembre), **Vouhé** (jusqu'au 29 novembre), **Vouillé**, **Vrères** (stade Montalais 1 limité à un match le 21-22/11 et Montalais 2 jusqu'au 23 novembre).

TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club de **Val de Boutonne 79** :
  - Tournoi u11-u13 le samedi 24 avril 2027, stade de Brioux/Boutonne.
  - Tournoi u15-u17 le dimanche 25 avril 2027, stades de Brioux/Boutonne – Secondigné/Belle – Périgné.
- Du club du **FC Chauray** : Tournoi u14-u16 les 12 et 13 juin 2027 au stade de Chauray. Sous réserve de réadaptation des temps de jeu dans le règlement sportif (en attente de réception).
- Du club du **RC Parthenay Viennay** : reçu le règlement sportif du tournoi Futsal u11-u13 le 30 décembre 2026 (cf PV n°13 du 05 novembre 2026).

N.B : La commission précise toutefois que *« l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois ».*

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT DE 5ème DIVISION – PHASE 2

Les clubs souhaitant engager une équipe supplémentaire dans ce championnat, qui débutera le 23-24 janvier 2027, ont jusqu'au 23 décembre 2026 dernier délai pour s'inscrire.
(Par mail adressé au District avec les désidératas).

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET